

LES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE PATIENT EN HAD

1 LA DEMANDE

Prescription à faire par un médecin libéral ou hospitalier.



Informations à fournir pour toute demande :

- ▶ Coordonnées du patient : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, numéro de sécurité sociale
- ▶ Motif de la demande et antécédents du patient
- ▶ Coordonnées du demandeur (téléphone, email, horaires de disponibilité)

Par téléphone : 03 89 80 41 40 ou par mail : had@santecentrealsace.mssante.fr



2 ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Évaluation collégiale par l'équipe HAD (Analyse de la demande et adéquation aux critères)

- > Validation par le médecin coordonnateur HAD
- > Information au prescripteur

3 ÉVALUATION ET ORGANISATION DU RETOUR À DOMICILE



- ▶ Construction du projet thérapeutique avec médecin traitant et prescripteur
- ▶ Contact patient/entourage
- ▶ Coordination professionnels libéraux
- ▶ Organisation logistique (matériel, médicaments, prestataire)

4 VISITE D'ADMISSION ET LIVRAISON

Par l'infirmier coordinateur et/ou l'infirmier libéral :

- ▶ Présentation du déroulement de la prise en charge au patient
 - ▶ Transmission documents administratifs
 - ▶ Livraison matériel et dispositifs médicaux
- > Information et formation aux professionnels libéraux



6 CONTINUITÉ DES SOINS

- ▶ Échanges réguliers par téléphone ou via le dossier informatisé entre tous les professionnels
- ▶ Visite hebdomadaire infirmier HAD
- ▶ Équipe coordination disponible quotidiennement



5 RÉALISATION ET COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE

Le médecin traitant reste le référent médical du patient. Il réalise les visites à domicile.

- ▶ Suivi médical : médecin traitant
 - ▶ Soins quotidiens : infirmier(ère) libéral(e)
 - ▶ HAD : coordination, matériel, médicaments, consommables
- > Astreinte IDE 24h/24, 7j/7 avec déplacement
- > Astreinte médicale, téléphonique 24h/24, 7j/7

9 SORTIE D'HAD

Décision collégiale (médecin coordonnateur HAD, médecin traitant, médecin prescripteur)

- ▶ Le patient est informé, ainsi que les libéraux
- ▶ Envoi de la lettre de liaison dans « Mon Espace Santé » du patient



7 RÉÉVALUATION CONTINUE

Ajustement du projet thérapeutique en concertation collégiale

